



ÉTABLISSEMENT

Ville de Biot (06)
8-10 route de Valbonne

06410 Biot

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Biot, Contact : Jean-Pierre DERMIT, Maire, 8-10 route de Valbonne, 06410 Biot, FRANCE. Tél. : +33 492912261. Fax : +33 493651809. Courriel : marches-publics@biot.fr. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.biot.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Renseignements via la plateforme Profil acheteur Marchés Sécurisés , 06410 BIOT, FRANCE. Courriel : marches-publics@biot.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Collectivité locale

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : ILLUMINATIONS DE FINS D'ANNEES 2021 / 2024

II.1.2) Code CPV principal

75200000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Fourniture, location, entretien, pose et dépose des illuminations de Noël

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 260000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

75310000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Commune de Biot

II.2.4) Description des prestations

Fourniture, location, entretien, pose et dépose des illuminations de Noël

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 260000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale d'une année.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période d'une année.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Le dépôt d'une variante sans chiffrer l'offre de base n'est pas admis.

L'acheteur ne limite pas le nombre de variantes pouvant être déposées par chaque candidat.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mercredi 04 août 2021 - 17:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation
français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : jeudi 05 août 2021 - 10:00

Lieu : Mairie de BIOT.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Service des marchés publics

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Juin 2022 en cas de non reconduction

Juin 2023 en cas de non reconduction

Juin 2024 en cas de non reconduction

Dans tous les cas en Juin 2025

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur sur la plateforme "marches-sécurises" au plus tard avant le 26/07/2021.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE 18, Avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 NICE Cedex 1 FRANCE. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Mention du site pour déposer un recours : <https://www.telerecours.fr>

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Service du Greffe du Tribunal Administratif de NICE

18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

<http://nice.tribunal-administratif.fr>

Mention du site pour déposer un recours : <https://www.telerecours.fr>

Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Le Code de Justice Administrative français et la décision du Conseil d'Etat sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 juin 2021